



Garde enfant sans décision de justice

Par **Beaux emilie**, le **26/06/2018 à 22:57**

Bonjour,

voici notre situation:

le père de ma fille (7ans) et moi même sommes séparés depuis 5 ans. Nous ne sommes pas passés devant le JAF, car nous étions d'accord sur le mode de garde (1 we sur 2 et moitié des vacances scolaires) et le versement de la pension alimentaire. Le problème est que depuis tout ce temps, rien n a été respecté de sa part.

Il n a exercé son droit de visite qu'en de rares occasions, n a pas payé de PA ou au lance pierre. Cela fait maintenant 9 mois que ma fille n a pas vu son père. En parallèle j ai refais ma vie, et elle a comme elle le dit elle même un père de naissance et un papa (son beau père) ainsi qu'une petite soeur (1/2 soeur donc).

voici ma question:

nous souhaitons déménager dans une autre région à moyen terme, que dois je faire pour clarifier la situation et être dans mon droit?

Saisir un JAF à Paris avant le départ, ou attendre de saisir le JAF du département du futur lieu de résidence? Quelle procédure suivre? Dois je demander le retrait de l'autorité parentale?

Merci d'avance pour vos réponses.

ML